

Le rachat de Tele2 (fixe et ADSL) par SFR est avalisé

Après des mois d'enquête, la Commission européenne a finalement avalisé le rachat des activités Internet et fixes de Tele2 France par SFR. Le rachat avait été annoncé en octobre dernier, montant de l'opération, 350 millions d'euros.

Mais dès le départ, Bruxelles a émis des doutes et a demandé des éclaircissements. La Commission s'est en fait demandé quel serait l'impact de ce rachat sur le marché de la télévision payante, puisque Vivendi (actionnaire de SFR) est également propriétaire de Canal+. Le rapport entre la chaîne cryptée et Tele2 n'est pas évident : Tele2 France ne compte que 1.500 abonnés à son offre de TVIP...

SFR et Vivendi ont soumis une première série d'engagements en vue d'éliminer ces éventuels problèmes de concurrence. Cependant, selon la Commission, *» ces engagements étaient inadéquats et insuffisants, notamment en ce qu'ils ne permettaient pas d'exclure le risque d'affaiblissement des opérateurs ADSL »*.

Bruxelles devait donner une réponse en mars dernier mais a choisi d'encore poursuivre ses investigations, cette fois de manière *« approfondie »*.

Cette fois, *« Ces doutes ont été écartés par des engagements garantissant aux opérateurs DSL une égalité de traitement avec la nouvelle entité concernant l'accès aux contenus audiovisuels détenus par le groupe Vivendi, dont SFR fait partie »*, explique l'exécutif européen mercredi dans un communiqué.

Pour autant, SFR a perdu un temps précieux dans ce dossier, car le rachat des activités fixes mais surtout ADSL est stratégique pour l'opérateur qui souhaite se positionner sur le marché de l'ADSL. Le groupe a lancé fin juin sa propre offre d'accès sans pouvoir y intégrer les 300.000 abonnés ADSL de Tele2. Il a désormais le champs libre et compte attirer les 3 millions de clients fixe vers on offre ADSL.